

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 22\_INT\_11 - Interpellation Alexandre Berthoud et consorts - Finances lausannoises : Timbrées ? ou pas ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 25 janvier 2022, point 2.2 de l'ordre du jour

## Texte déposé

La Ville de Lausanne se montre fréquemment inquiète pour sa substance fiscale et vient encore de le manifester, si l'on en croit un article paru la semaine dernière. C'est généralement la faute des autres et, dans le cas précis, cela serait celle de ceux qui veulent la suppression du droit de timbre.

Sur le fond, Lausanne a certainement raison de s'inquiéter. La Municipalité ne montre pas de considération pour ses entreprises, dédaigne Philip Morris sous prétexte qu'elle travaille dans le tabac, hausse les épaules quand Nespresso s'installe dans une autre commune. Elle complique la vie de tous ses commerçants en multipliant les chicanes circulatoires et les limitations de vitesse à 30 km/h et supprime un maximum de places de parc. Il est certain que les activités économiques sont en souffrance sur son territoire et il est très probable que cela se répercute sur ses recettes.

Le problème soulevé au travers de l'article que je mentionnais en introduction n'en demeure pas moins pertinent, d'autant qu'il pourrait possiblement affecter toutes les communes et même, semble-t-il, le canton. Il paraît certes profondément contre-intuitif que la suppression d'un impôt exclusivement fédéral comme le droit de timbre ait des répercussions sur les rentrées des communes et des cantons. Il n'empêche que l'on brandit à ce sujet des chiffres extrêmement alarmistes allant jusqu'au montant exorbitant d'un milliard de francs.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser au Gouvernement les questions suivantes :

- Que pense le Conseil d'Etat des affirmations des autorités de la Ville de Lausanne ?

- La suppression du droit de timbre peut-elle impacter les finances du canton ? Celles des communes ? Et si oui de combien ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse et si possible avant les votations en lien avec cet objet.

## Conclusion

Souhaite développer

## Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Philippe Cornamusaz	PLR
Julien Cuérel	UDC
Guy Gaudard	PLR
Bernard Nicod	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Florence Gross	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Daniel Meienberger	PLR
Claude Matter	PLR
Nicolas Bolay	UDC
Yvan Pahud	UDC
Daniel Develey	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Jean-Marc Genton	PLR
Patrick Simonin	PLR
Stéphane Masson	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Philippe Germain	PLR
Stéphane Rezso	PLR
Carole Dubois	PLR
Gérard Mojon	PLR
Sergei Aschwanden	PLR

Signataire	Parti
Georges Zünd	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Carole Schelker	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR

## **Secrétariat général du Grand Conseil**

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[\[+41213160500\]](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil@vd.ch)([javascript:linkTo\\_UnCryptMailto\('gempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl'\);](mailto:info.grandconseil@vd.ch)).

[\[Visualiser sur la carte\]](https://www.google.ch/maps/search/Place+du+Château+6++Lausanne+Suisse)([https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse](https://www.google.ch/maps/search/Place+du+Château+6++Lausanne+Suisse)).